



Compte-rendu n° 16

Présents :

M. Serge PETETIN Président  
M. René GUERIN Vice Président  
M. Jean-Marie BOURHIS Trésorier  
Nathalie BILET Secrétaire  
Mme Simonne SARRAMEA, Vice-Présidente de la FFSG  
Laurent DUPASQUIER, Pascal GIRARDOT, Marc REGNIER, Eric LEMERCIER,  
Pierre HUSAREK Lysiane LAURET membres  
Loïc COSNUAU  
Christelle GAUTHIER, Marianne HAGUENAUER, Cadres techniques

Excusés :

Mme Huguette DURANTHON, Mme Evelyse DE SAN JOSE, M. Eugène PEIZERAT, M. Daniel DEPAIX et Mme Danielle MAROTEL (en séminaire des Officiels d'arbitrage à Fontenay)

---

1 - Approbation du PV 15

Voté à l'unanimité

2- Intervention de Simonne SARRAMEA

A - Le COPIL, la commission chargée d'étudier la séparation du hockey avec les autres disciplines de la FD n'a pas pris en compte, dans la trésorerie, le déficit dû aux licences du hockey.

B – signature de la convention d'objectif : les commissions sportives ne devraient être qu'organes de réflexion et de proposition.

Intervention de Christelle Gauthier : les conventions d'objectif sont pluriannuelles, 2006/2008. Dès la désignation du futur DTN, les années 2007/2008 seront à prévoir car seul l'exercice 2006 a été provisionné.

C – formation : Christelle Gauthier a mis à disposition des différentes CSN une ligne budgétaire pour les juges/entraîneurs/athlètes.

Les regroupements sportifs sont maintenus.

Dans le cadre de la restructuration, les actions n'ayant pas eu d'engagement n'auront pas lieu.

D- la décision concernant la désignation du DTN doit être prise rapidement afin que la Fédération puisse se reconstruire.

Actuellement c'est Bénédicte Normand qui assure l'intérim.

E – vente de l'immeuble : différentes propositions ont été faites.

La répartition prévue serait 45% pour le hockey et 55% pour les sports de glace. Les factures du hockey seraient payées jusqu'au 30/06/06. En ce qui concerne les dettes le hockey serait solidaire avec les autres disciplines.

F – Les statuts : en cours d'élaboration. René Guérin (en représentant de la Danse) souhaiterait participer à ce groupe de travail. Serge Petetin en fera la demande à Claude Ancelet.



Réunion du 16 Septembre 2006

3- Compte rendu évènements de l'intersaison

Sur le calendrier voté en AG quelques changements :

- annulation de la session de tests Vermeil à Villars de Lans.
- Regroupement d'évaluation à Lyon : 8 couples juniors + 1 couple absent. Le but est de valider les couples pour l'attribution des grands prix.

Les couples concernés :

**Programmes validés**

BROUILLER/RICHAUD  
BLANC/BOUQUET  
ROUZET/RUMI  
REGNIER/CHARRIER

Pour les quatre autres couples, les programmes seront revus lors des Master's. Une décision sera prise pour l'attribution d'un grand prix pour un 5<sup>ème</sup> couple.

Grand Prix Juniors :

Courchevel : BROUILLER/RICHAUD 3<sup>ème</sup>  
BLANC/BOUQUET 10<sup>ème</sup>  
ROUZET/RUMI 13<sup>ème</sup>

Budapest : REGNIER/CHARRIER 10<sup>ème</sup>

**Compétitions Internationales NOVICES**

- Annulation de l'évaluation des novices sur Paris, les évaluations des couples, seront faites dans les clubs souhaitant envoyer un couple sur une compétition internationale Novice..  
Compte tenu des problèmes financiers, les frais seront à la charge des parents, clubs ou ligues pour la saison 2006 /2007.

- Les clubs feront les inscriptions
  - désignation d'un contrôleur ou spécialiste technique pour vérification des programmes
  - un avis positif devra être donné pour la bonne image de la danse sur glace en France.
- Le rapport d'évaluation doit être envoyé à Serge Petetin (Procédure en annexe)

A partir de 2007, une prise en charge d'un minima de 15 000 € sera envisageable pour ces compétitions Novices.

Cela n'exclut en aucun cas la participation des couples Novices au regroupement à Epinal

La Commission des Officiels d'arbitrage organise ce jour, un séminaire à la patinoire de Fontenay.  
Un autre séminaire pour les Contrôleurs et Spécialistes Techniques Nationaux sera organisé le 23 septembre au siège de la Fédération.

4- Mise en place et attribution des différentes commissions

Tournoi de France. : cf communication 7-06/07  
Eric LEMERCIER est en charge pour l'inscription des TF : adresse [tfdanse@free.fr](mailto:tfdanse@free.fr)  
Inscription jusqu'au 15 Octobre avec le nombre de participants et le nombre de TF choisi (maximum 4)  
Il est demandé aux clubs de bien cerner les effectifs.

Pour les clubs organisateurs : les horaires doivent être soumis à Eric LEMERCIER.  
Une réunion des officiels d'Arbitrage se tiendra le samedi avant chaque TF de 7H00 à 8H00. Début des horaires pour la compétition 8H00.  
La diffusion des résultats des protocoles sera faite par internet.

Pour l'attribution des différentes commissions se reporter à l'annexe.



5 - Ecoles fédérales

Les écoles qui ont le label et celles qui sont en cours de validation doivent faire l'état de leurs finances ainsi que l'état de l'organisation.

La clôture des comptes et le comptage des licences se faisant au 31/12, il est demandé de retourner les dossiers au 15/01/07.

Deux visites annuelles auront lieu.

LE HAVRE .....Marianne Haguenaer

ÉPINAL ..... Danièle Marotel / Marianne Haguenaer (sur stage toussaint à Epinal)

LYON .....Marianne Haguenaer

VILLARD .....Marianne Haguenaer

CLERMONT .....Danièle Marotel

BORDEAUX .....Danièle Marotel

BREST visite déjà effectuée par Danièle Marotel.

6 – Situation financière

Remise du budget lors de la réunion.

Il est rappelé que toutes les commandes de tests, médailles doivent transiter par les présidents de comité et envoyer à JM Bourhis, Le chèque doit être à l'ordre de la FFSG.

7 - Regroupement Epinal

Le regroupement aura lieu du 27 au 04 novembre 2006. La liste des couples Minimes et Novices participant sera diffusée. Prise en charge des stagiaires hors transport.

PROCHAINE REUNION LE 20 JANVIER 2007 à Lyon (France Juniors, Novices).

Annexes jointes :

- Procédure préalable à l'envoi de couples de danse « Novice » en compétition internationale

Toutes les informations sur la danse sur glace sur votre nouveau site : [www.csndg.org](http://www.csndg.org)

## NOTE

---

**De** : Christèle GAUTIER  
**A** : Serge PETETIN  
**CC** : Claude ANCELET, Simonne SARRAMEA, Mmes et Ms les membres de la CSNDG, Jean Roland RACLE, Marianne HAGUENAUER ; Danielle MAROTEL ; Pt de Clubs et entraîneurs de danse, Pôle Lyon.  
**DATE** : 22/09/06  
**SUJET** : Procédure préalable à l'envoi de couples de danse « Novice » en compétition internationale

---

Cette note a pour objet de formaliser les principes minimaux sur lesquels nous sommes entendus lors de la réunion de la CSNDG (16/09/06) avec les entraîneurs présents et d'établir clairement pour les l'ensemble des concernés – patineurs, entraîneurs, présidents de clubs, dirigeants FFSG (élus et DTN) – les procédures préalables à la validation de la participation des couples « Novice » aux compétitions internationales hors épreuves de Grands Prix.

- **Rappels préliminaires :**

- Il est admis que cette note vaut pour les couples souhaitant concourir en catégorie « Novice », que les patineurs soient « novice » ou « pré novice » inscrits ou non sur les listes ministérielles Haut Niveau et Espoir.
- Les compétitions concernées sont toutes les compétitions inscrites au calendrier ISU et acceptant l'inscription de couples engagés directement par leur club, la Ligue ou par la FFSG.
- Il est également rappelé que cette procédure est obligatoire y compris lorsque le financement est assuré par toute autre source que par la FFSG.
- Il est entendu que les couples qui prendront part à l'une de ces compétitions devront participer à au moins 2 épreuves du Tournoi de France dans la saison.

- **Procédure :**
  - La demande doit être **expressément** formulée à la FFSG (DTNA + Pt de la CSNDG) par le Président du Club dont les patineurs sont sociétaires.
  - La demande doit être formulée **avant** la date d'engagement fixée par l'organisateur de la compétition.
  - La demande du Président déclenche la **visite** sur le site d'entraînement des danseurs, d'un contrôleur ou spécialiste technique (CT/ST) avisé des niveaux présentés à l'international pour la catégorie « novice ».
  - Les frais occasionnés par la visite du CT/ ST sont à la charge du Club demandeur.
  - Le CT/ST vérifie **prioritairement la conformité des programmes** aux règlements ISU : contenus et composition. Il vérifie dans un 2<sup>ème</sup> temps l'état de préparation des patineurs en fonction d'une planification annuelle définie en lien avec les entraîneurs (en cours).
  - La réponse, favorable ou défavorable à l'engagement du/des couples, est prononcée **au plus tard cinq jours après la visite.**
  
- **Remarques relatives aux couples Junior souhaitant prendre part à des compétitions internationales ISU hors Grand Prix:**
  - Si le couple a été sélectionné sur une épreuve du Grand Prix Junior, alors une simple demande suffit (Pt CSNDG + DTN).
  - Si le couple n'a pas été sélectionné sur une épreuve du Grand Prix Junior, alors la procédure de demande sera la même que précédemment décrite pour les « novice ».

**ATTENTION**

***UNE GRANDE VIGILANCE DOIT ETRE PORTEE AUX RYTHMES DES PATINEURS AFIN DE MENAGER DES PERIODES DE RECUPERATION SUFFISANTES***

---